N° 362 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 28 Décembre 1907

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Armes. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Voltaire, 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 16 fr.
Seine et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . 1 fr. »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1078
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— A Wattignies, une chaudière du poids de 2.000 kilos écrase un ouvrier et en blesse un autre.

— A Meuchin, un cultivateur est grièvement blessé en dressant un poulain.

— A Lendrecies, crime ou suicide.

— A Lens, un consommateur frappé d'un coup de couteau par le cabaretier.

— A Liévin, un mineur tombe de quarante mètres et se tue.

— A Boulogne, l'explosion à bord d'un chalutier.

M. HERVÉ

M. Gustave Hervé est-il sincère, ou est-ce un simple fumiste ? J'ai posé la question à diverses personnes qui le connaissent, et les réponses ont été contradictoires.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le trop célèbre antipatriote est un mégalomane à sa façon, recherchant le tapage, le scandale et la basse popularité.

Non seulement il propage des idées et une doctrine odieuses et criminelles, mais encore il se complaît aux violences, outrageantes, aux énormités de langage et de style destinées à blesser les sentiments les plus respectables et à attirer sur lui une malsaine attention.

Sous son apparence réservée et timide de petit professeur ecclésiastique, cet homme diablite à froid les excitations les plus dangereuses, susceptibles de pousser des fanatiques exaltés à « l'action directe » et au crime.

Un gouvernement peut-il, sans manquer à sa tâche essentielle, laisser une telle propagande et de telles excitations se donner libre cours.

Les socialistes, bien entendu, le prétendent, et ils s'indignent fort des poursuites et de la condamnation dont vient d'être l'objet l'un des membres influents de leur Comité-directeur.

Ces gens qui dans leur organisation particulière appliquent le principe d'autorité de la façon la plus brutale (notre collaborateur Berlat a fait avant-hier une citation bien caractéristique à ce sujet) et qui infligent avec une rigueur inflexible des peines disciplinaires à ceux d'entre eux qui violent les règlements du Parti, veulent interdire à la société d'appliquer les sanctions nécessaires aux infâmes que les représentants du pays ont édictées.

Dans leurs paroles, dans leurs écrits, comme dans leurs actes, les socialistes voudraient bénéficier d'une absolue impunité. Eux qui s'intitulent révolutionnaires et font bon marché de la légalité, eux qui nous annoncent, au grand jour de la Révolution, l'exécution sommaire des capitalistes et des bourgeois, lempêtent et tulminent parce que très régulièrement, avec toutes les formes et toutes les garanties légales accordées aux accusés, un de leurs chefs a été justement frappé par la justice de son pays.

***

A côté d'eux, un de nos confrères, organe socialiste indépendant, la *Petite République*, l'ancien journal de M. Jaurès et de M. Gérault-Richard, sans contester la légitimité des poursuites et de la condamnation, soulient cette thèse paradoxale que le ministre de la justice et le ministre de la guerre en croyant « venger l'armée », ont fait le plus grand plaisir à M. Hervé qu'il appelle « le plus heureux des trois. »

Et la *Petite République* estime qu'il vaudrait mieux ne pas s'occuper de M. Hervé, dont les « excentricités » finiraient par ne plus faire aucun effet, et qui serait alors plus « embêté » qu'il ne l'est par M. Guyot-Dessaigne et le général Picquart.

C'est, sous une autre forme, la vieille thèse de la liberté absolue de la presse. d'Emile de Girardin, qui comparait la presse à la lance d'Achille, guérissant elle-même les blessures qu'elle faisait.

C'est très séduisant en apparence, mais en apparence seulement.

Les républicains ont donné à la France toutes les libertés, et il n'est aucun autre pays qui jouit de la liberté de pensée et d'opinion à l'égal du nôtre.

Il est, cependant, à toute liberté une limite qu'on ne saurait franchir sous peine de tomber dans la barbarie et dans l'anarchie.

Peut-on tolérer l'excitation au meurtre, à l'assassinat ?

Peut-on laisser des énergumènes pousser les soldats à la révolte, les exciter contre leurs officiers ?

Spécialement en ce qui concerne M. Hervé, il est malheureusement démontré que son abominable propagande a produit et produit encore chaque jour des effets néfastes et dangereux.

On ne fait pas en vain appel au plus bas sentiment de l'âme humaine ; à la lâcheté. Et M. Hervé, quand il traite de « bandits » les soldats qui combattent pour la France, quand il les exhorte à la désertion, quand il prêche l'insurrection devant l'ennemi, n'est pas sûr de trouver un écho dans les replis secrets de certaines âmes veules et apeurées.

Depuis que « l'hervéisme » s'est cyniquement affirmé à la face du pays, le nombre de ses partisans a grandi au point de prendre, dans le Parti socialiste unifié, une importance considérable.

S'il n'a pas triomphé au Congrès de Nancy, on a dû lui faire de sérieuses concessions. M. Hervé a été unanimement réélu membre de la Commission administrative permanente. Et il continue d'influer sensiblement sur l'attitude du Parti. Les Jaurès, les Jules Guesde et leurs amis ne l'aiment pas ; mais ils le redoutent.

Dans l'état actuel de l'Europe, en face de l'Allemagne puissamment armée, où règne une discipline de fer, et où les socialistes eux-mêmes — M. Jules Guesde l'a déclaré lui-même au Congrès de Nancy et M. Hervé l'a confirmé dans la *Guerre sociale* — sont de quasi-militaristes, la propagande des antipatriotes constitue de véritables actes de trahison.

M. Hervé et ses complices travaillent manifestement pour le plus grand profit des ennemis de notre pays, et on a pu voir à certains symptômes, à certains faits d'indiscipline, à certaines mutineries, qu'ils n'avaient que trop bien réussi.

C'est la France pacifique, la France républicaine, qui, le monde entier le reconnaît, n'a aucune pensée belliqueuse et ne déclarera jamais la guerre, qu'ils s'appliquent à affaiblir, à désarmer, à livrer comme une proie facile et enviable à l'Allemagne militariste, despotique et féodale. Et là-bas, bien entendu, ils sont beaucoup trop prudents pour aller poursuivre leur propagande.

Les peuples, comme les individus, ont le droit de défendre leur existence.

« On veut tuer mon journal », a dit M. Hervé après sa condamnation. Son journal, non ; mais sa propagande antifrançaise, oui.

On poursuit et on traque impitoyablement les capons et les traîtres ; et il ne viendra à personne, à aucun parti, l'idée de protester.

M. Hervé et ses complices accomplissent une besogne infâme et similaire. Il n'y a qu'à les traiter de même.

C'est, pour la France, un simple acte de légitime défense. C'est pour le gouvernement un devoir imposé par le souci supérieur de la sécurité nationale.

Georges ROBERT.

***

ERRATA. — Dans mon article : *La Défense nationale*, rappelant les raisons qui militaient en faveur de la réduction de la période des territoriaux à une semaine, j'ajoutais « dimanches d'arrivée et de départ non compris ». On a omis le son, ce qui m'a fait dire tout le contraire de ce que j'avais écrit.

J'ai parlé des nouveaux cours que l'on se propose d'instituer pour les officiers de réserve ; on a imprimé : *tours*.

Enfin j'ai indiqué que le service de deux était fort *décrié* par les réactionnaires. On a imprimé : *dédié*.

La Politique

La crise américaine n'est pas encore terminée, bien que l'heure difficile soit passée.

De temps en temps on apprend la chute d'une banque, le suicide d'un financier. Ce sont les derniers coups de tonnerre, les grondements sourds d'un orage qui s'éloigne.

Il recommence, si les Etats-Unis ne prennent pas les mesures indispensables, s'ils ne s'efforcent pas de donner à leur marché un meilleur équilibre, des institutions régulatrices le plaçant à l'abri des surprises et des débâcles.

Au début de la crise, on a constaté à quel point il était regrettable que ce grand pays ne fût pas en possession d'un établissement de crédit national, comme notre Banque de France ou celle d'Angleterre.

Cet avis vient d'être formulé de nouveau par un des hommes les plus compétents en ces hautes matières financières. Je veux parler de M. Rouvier.

Au cours d'une conversation avec un rédacteur du Tagblatt, de Vienne, notre ancien premier ministre a insisté sur le défaut d'équilibre du marché de là-bas, sur l'énorme disproportion existant entre la finance privée des Etats-Unis et leur activité industrielle et commerciale, et aussi sur les avantages d'une Banque nationale, quelles que soient les difficultés que la Constitution fédérale oppose à cette fondation.

Si les Américains veulent obtenir la sécurité dont ils ont besoin au même titre que les peuples de l'ancien monde, il faut qu'ils parviennent à créer cet organisme supérieur.

Autrement, ils marcheront vers des crises nouvelles, peut-être plus graves encore, — danger qu'il leur importe d'éviter à tout prix, car il n'est pas impossible de prévoir le terme d'un accroissement de prospérité extraordinaire jusqu'ici, mais qui subira tôt ou tard l'inéluctable loi du tassement.

Henry JAGOT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

LA JOURNÉE DE DIX HEURES

UN RAPPORT SENSATIONNEL. — PROTECTIONNISTES ET INTERVENTIONNISTES. — LA LÉGISLATION DITE DE LIBERTÉ. — AFFIRMATIONS TÉMÉRAIRES — TENDANCES NOUVELLES.

Le rapport de M. Justin Godart, au nom de la Commission du travail, sur le projet de loi relatif à la réglementation du travail ne manquera pas de susciter les controverses les plus vives et de provoquer au Parlement les discussions les plus intenses. Une fois de plus nous verrons aux prises interventionnistes et partisans de la liberté. Un pareil matière il faut avant tout de la bonne foi et de la logique, et tel industriel, résolument interventionniste lorsqu'il s'agit de sa situation particulière, devient subitement d'une orthodoxie féroce lorsqu'il est question des relations du capital et du travail. C'est ce qui a permis à M. Levassaur d'écrire dans son beau livre sur les questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République que « La majorité des industriels, protectionnistes en matières de douanes, s'est rangée du côté du libéralisme en matière de réglementation du travail. L'intérêt personnel explique cette antinomie. » On ne saurait mieux dire ni expliquer plus exactement une vérité, conséquence directe de la nature des choses.

Il faut en finir une fois pour toutes avec les complaintes présentées d'une façon plus ou moins pathétique sur les métaux de l'interventionnisme. Interventionnisme et protectionnisme sont synonymes, mais jusqu'à présent le protectionnisme était envisagé comme destiné à favoriser surtout les producteurs, alors que l'interventionnisme prétend apporter l'appel de l'Etat à ceux qui, par suite de leur faiblesse même, semblent ne pouvoir discuter avec chance de succès les conditions de leur travail. Sans doute il est beau de prêcher la cause de la liberté, mais encore ne faudrait-il pas oublier que le régime dit de la liberté du travail a été inauguré et marqué par les attentats les plus graves aux droits du travail. N'est-elle pas d'hier la législation qui lui refusait le droit d'association, qui en matière de différends réalités aux salaires ordonnait que le maître devait être cru sur son affirmation ? Le code pénal aggravait ses sévérités pour les coalitions, l'ouvrier était muni d'un livret que la police pouvait lui demander. Les enfants, les femmes étaient livrés sans défense à la faim, le travailleur victime d'un accident du travail devait prouver la faute commise par son patron pour obtenir une indemnité ; les questions de l'hygiène de l'usine et de la sécurité des ouvriers ne causaient en gênant de souci. Il faut ne pas craindre de le proclamer bien haut : la liberté consiste non pas seulement dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés et pour que la liberté de tous soit assurée, il est indispensable que l'Etat intervienne.

L'industrie ne se fait pas faute de réclamer l'intervention de l'Etat qui doit payer des primes, veiller aux entrées et aux sorties, protéger, récompenser, s'interposer enfin pour préserver les producteurs des conséquences de la liberté en matière de commerce international. Cela est d'ailleurs tout à fait légitime. Un pays a le devoir de développer par tous les moyens possibles sa production et de la soutenir de même. L'industrie a droit au secours de l'Etat parce que l'intérêt national est en jeu, mais pourquoi le travail n'y aurait-il pas droit également ?

Sans doute il est commode d'affirmer que la liberté et le progrès scientifiques ont amélioré seuls la condition des ouvriers au XIXe siècle et qu'il n'y a qu'à laisser agir la liberté et la science, mais pour soutenir cette idée encore faudrait-il volontiers ne reconnaître le rôle de la législation sociale depuis un quart de siècle. Si on avait laissé la liberté, l'usine disputerait encore l'enfant à l'école, la femme ne serait jamais à son foyer, l'ouvrier blessé au cours du travail continuerait à être rejeté comme un déchet sans valeur !

L'intervention de l'Etat a produit les résultats les plus heureux, aujourd'hui elle se manifeste sur un terrain nouveau ; après s'être occupée des femmes et des enfants, la législation paraît, d'après le rapport dont nous parlons, disposée à réglementer le travail des adultes et à appliquer aux hommes la limitation à dix heures de la journée de travail ; c'est une question qu'il importe d'étudier avec sang-froid, s'est ce que nous nous efforcerons de faire dans notre prochaine chronique.

Les Instituteurs syndiqués repoussent l'adhésion à la C. G. T.

Paris, 27 décembre.

Le Comité central de la Fédération des syndicats d'instituteurs a tenu une réunion importante à laquelle assistaient, outre les délégués ordinaires, des représentants des syndicats de province et quelques conseillers départementaux de la Seine.

Au dénombrement des syndicats d'instituteurs (Nantes, 29 mars 1907), l'adhésion des groupements à la Confédération générale du Travail avait été votée à l'unanimité des délégués régulièrement mandatés par leurs organisations respectives.

Les commissions exécutives de la Fédération étant sur le point de rendre effective cette adhésion en adressant au Comité central de la C. G. T., une demande officielle d'affiliation, lorsque des poursuites furent exercées contre M. Nègre, secrétaire général des syndicats d'instituteurs, révoqué le 27 avril dernier. Toute démarche après de la C. G. T. fut suspendue.

Mais tout récemment, un syndical primaire s'informe auprès du Conseil fédéral pour savoir si la décision votée à Nantes avait été exécutée. Mise ainsi en demeure d'effectuer ou plus tôt l'affiliation de la Fédération à la C. G. T., la Commission exécutive crut nécessaire de consulter à nouveau tous les groupements adhérents. Les résultats de cette consultation ont été communiqués au cours de la réunion d'hier, que présidait M. Caarouché, instituteur à Nantes, délégué du syndical de la Loire-Inférieure.

Les représentants de toutes les organisations fédérées ont droit à vingt mandats. Sur ce nombre, cinq ont réclamé l'affiliation à la C. G. T., huit l'ont repoussée et sept n'ont pas donné de réponse.

En conséquence, le Conseil fédéral a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'exécuter la décision votée par le Congrès de Nantes.

Le conseil fédéral, voulant toutefois montrer que sa décision ne constituait pas un acte de défiance à l'égard de la classe ouvrière, mais simplement une mesure de prudence destinée à favoriser la réintégration des instituteurs révoqués, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour des travaux du prochain congrès cette question : « Réforme de l'enseignement primaire dans le sens d'une organisation adaptée aux besoins de la classe ouvrière. »

UN DRAME DANS LES BOIS

Abandonné par sa maîtresse, un bûcheron fait sauter à la dynamite, la cabane qu'habitaient la fugitive et son nouvel amant

Mantes, 27 décembre.

Depuis les premiers jours de décembre, des bûcherons sont occupés à faire « les coupes » dans les bois de la Houssaye, près de Rosnières. Ces travailleurs des bois, qui, à chaque exploitation, doivent se bâtir un nouveau logis, à proximité de leur travail, abritent ordinairement leur famille dans une cahute construite en terre, couverte de feuillages. C'est dans une de ces cahutes que vient de se dérouler un drame.

Il y a quelques semaines, un bûcheron, nommé Wilmart, âgé de trente-trois ans, portant beau, avait enlevé la maîtresse d'un de ses camarades, nommé Davalet.

Ce dernier en conçut un vif dépit : « Je gueuse ! disait-il à qui voulait l'entendre, j'aurai sa peau et celle de... l'autre ; je les leur sauter tous les deux ! »

Hier soir, Wilmart et sa nouvelle compagne se trouvaient dans la cahute du nommé Bénard lorsque, intrigués par le sbolements du chien à qui la garde de l'air logis avait été confiée, les enfants sortirent afin de faire taire l'animal. Ils distinguèrent : Davalet qui s'enfuyait en chargeant à se dissimuler.

« Il vient de faire un mauvais coup », pensa Wilmart et, suivi de son compagne et des époux Bénard, il courut à sa cahute. A peine y mettait-il les pieds qu'une formidable détonation retentissait, réduisant à néant le fragile abri.

Le parquet de Mantes se rendit sur les lieux et constatait que dans les tuyaux d'un poêle, se trouvait un paquet de chiffons à moitié consumés contenant encore plusieurs cartouches de dynamite qui n'avaient pas explosé.

Le parquet croit voir en Duvallet, dont les propos sont une preuve morale et sa présence dans les parages de la cabane une preuve matérielle, le coupable. Cependant, celui-ci affirme son innocence et invoque un alibi qui n'a pu être vérifié.

Les blessures Wilmart et Bénard ont été graves et nécessité son transport à l'hôpital. Quant au chien, il a été tué sur le coup.

Tué et pendu

Saint-Brieuc, 27 décembre. — Un crime a été commis, la nuit dernière, à Pordic, [illegible] Saint-Brieuc. [illegible] trité de la matine, M. Jean Urvoy, âgé de 70 ans, a été assassiné, puis pendu dans son grenier. Les soupçons se [illegible] également portés sur deux individus, nommés Minier, 25 ans, maçon, et Evenno, 16 ans, manœuvre. Tous deux ont été arrêtés. Ils ont fait des aveux. Le vol a été le mobile du crime.

ÉCHOS

Les noms des dirigeables

On prétend qu'il faut dire « le Patrie », « le République », etc., sous prétexte que le mot « dirigeable », sous-entendu, est du genre masculin.

Mais le mot « fleuve » étant également masculin, nous devons donc dire « le Seine », « le Loire », etc., pour désigner ces fleuves. Cependant, tout le monde dit « la Seine », « la Loire », etc. ; et, en parlant de paquebots transatlantiques, on dit « la Provence », « la Gascogne », « le Lorraine », etc. Devrons-nous dire désormais : « le haut-brage du Mèdrue ?... »

L'ascension

Il y a des degrés dans l'ivresse. Des gens de Poitou qui doivent s'y connaître, établissent ainsi cette échelle :

Au début, le pompette (l'ivrogne boit), puis le troublette (il est si ému qu'il voit trouble), le chandelette (il voit trente-six chandelles), l'aveuglette (il ne voit plus rien), la zigzagette (il décrit de troublantes circuits), le trembletta (il tremble sur ses jambes), la bombette (il dégringole), le cuvette (il cuve son vin), la dégobillette (il a la bacillette (il explique à sa femme pourquoi il rentre en retard), la violonnette (il a rencontré un agent de police), et le lendemain, la recommencette.

Qui voudra vérifier si les gens du Poitou disent vrai ?

Nouvelles à la Main

— Vous n'aimez pas le travail.

— Comment ! Moi, mais je rattrape des heures à regarder travailler !

***

Un candidat à la croix lit dans son journal la comptée rendu d'un banquet : « La mille, y eut-il dit, est brillamment décorée... »

— Et lui, avec envie :

— Elle a de la chance !...

***

En librairie :

— Pourquoi donc les millionnaires américains ont-ils tant faitis ?

— Ils ont trop de payer et pas assez de papier.

— Exactement comme moi, répond aussitôt le papetier.

POUR PRENDRE LA KASBAH DE MEDIOUNA

Le général Drude remplacé

Le général Drude, en proie aux fièvres paludéennes, demande à être relevé de son commandement. — Le gouvernement lui donne pour successeur le général d'Amade

La maladie du général Drude. Son remplacement par le général d'Amade

Paris, 27 décembre.

Le général Drude, malade de la fièvre, avait demandé à être relevé de son commandement et s'était vu dans la nécessité de laisser au colonel Boutegourd le soin de diriger les opérations des troupes placées sous ses ordres.

C'est surtout depuis un mois que les accès de fièvre paludéenne dont le général Drude est atteint, sont devenus plus fréquents. Chaque semaine, le général était, en effet, obligé de garder le lit pendant une journée entière et devait laisser alors le commandement à un de ses lieutenants.

Jeudi, dans l'après-midi, le gouvernement a reçu de l'amiral Philibert un télégramme annonçant que le général Drude était tombé sérieusement malade, et que le colonel Boutegourd avait pris temporairement le commandement des troupes.

Quelques heures après la réception de ce télégramme par le gouvernement, le général Boquart recevait une lettre dans laquelle le général Drude lui exposait son état de santé et lui demandait formellement de le rappeler.

Dans ces conditions, le gouvernement a cru devoir déférer au désir exprimé par le général Drude. Il a choisi pour la remplacer, à la tête du corps de débarquement de Casablanca, le général d'Amade, commandant actuellement la 69e brigade d'infanterie, à La Rochelle.

Le général d'Amade a été reçu vendredi matin, par le ministre de la guerre, par le président du Conseil, puis par le Président de la République.

Son départ pour Casablanca est imminent.

La Kasbah des Mediouna

Le remplacement du général Drude à la tête des troupes françaises de Casablanca sera pour mission de s'emparer de la kasbah des Mediouna.

La Kasbah des Mediouna est située à moins de 20 kilomètres en ligne droite au sud-est de Casablanca, au delà de la chaîne El-Bahia Cherchich, qui a 160 mètres de hauteur. La kasbah est à une altitude de 152 mètres.

La route qui y conduit s'élève lentement et par gradins depuis la côte.

La kasbah est le point de réunion de la tribu des Mediouna qui habite autour de Casablanca. Les Mediouna sont la population la plus turbulente et aussi la plus animée d'intentions pillardes.

La prise de la kasbah équivaudra à la prise de leur capitale ; la kasbah est en réalité inexpugnable d'une longue résistance.

L'effectif actuellement sous les ordres du général Drude a été constamment maintenu au chiffre de 6.000 hommes par des envois successifs destinés à remplacer les non-valeurs. Les rentorts qu'on va expédier seront assez élevés pour permettre d'accomplir dans des conditions de complète sécurité, les opérations en question.

Lorsque le but sera atteint, c'est-à-dire la kasbah des Mediouna prise et la région environnante pacifiée, le gouvernement français mettra cette kasbah à la disposition du sultan Abd et Aziz, qui la fera occuper par les troupes chérifiennes. Alors, on pourra rapatrier le corps expéditionnaire français, après avoir terminé organisé la police dans les conditions prévues par l'acte d'Algésiras.

La défaite de Moulaï-Hafid

Mogador, 27 décembre.

La défaite des troupes hafidiennes par les forces du caïd Andous et leur retraite vers le Drea sont définitivement confirmées. Mais les prisonniers faits en cours de combat et dont des échantillons l'arrivée ici, n'ont pas paru, et cette nouvelle laisse présager aux agents du makhzen l'avenir de mauvais jours pour Andous continue. Dans quelques jours, il n'y aura plus rien à lui opposer, car toutes les colonnes d'armes et de ravitaillement qui se trouvent à Tarudant ont été prêtes à la chasse de la cabalah d'Andous.

On pense ici dans les milieux makhzaniens qu'Abdi doitait le désertera et le mouvement qui se dessine en faveur de Moulaï Hafid, qui ne cesse de rechercher les bonnes grâces, semble déjà en faire davantage pour assurer la victoire hamidienne d'Abd el Aziz. On se demande pourquoi qu'il n'est pas [illegible] dans le dernier [illegible] Hafid, [illegible] fidèlement et [illegible] avec tranquillité si Andous [illegible] une porte ouverte à [illegible] Hafid avec Moulaï Hafid qu'il en fait [illegible] de reconnaître vers le mois de [illegible]

Contre les Beni-Snassen. — Les conditions de soumission

Lalla-Marnia, 20 décembre.

Le général Lyautey a quitté Lalla-Marnia dans la matinée, allant au camp d'Aïn-Sfa.

Une pluie torrentielle tombe depuis quelques jours.

Le général Lyautey a pris toutes les dispositions pour que les troupes qui seront [illegible] dans le Beni-Snassen n'aient pas trop à souffrir du changement de [illegible].

Le versement des indemnités suit son cours.

Au 24 décembre, les Beni-Khalad et les Beni-Mengouch avaient remis au camp de Martimprey, en espèces ou en nature, 23.000 francs.

En outre, 215 fusils de tous systèmes et 5 revolvers, dont celui du lieutenant Rossi, ont été versés.

Une fraction des Beni-Mengouch a rendu hier au camp de Martimprey une carabine de cavalerie, une selle complète de spahi et la jumelle du lieutenant Rossi.

Le versement des autres tribus ne s'est pas arrêté ; il s'effectue normalement.

Voici les conditions définitives, approuvées par le ministre de la guerre, que le général Lyautey a été chargé d'imposer aux Beni-Snassen :

1° Remise des armes ;

2° Amende de 100 francs par feu, versement exigible en trois fois et à des époques déterminées ;

3° Construction d'une route [illegible] par la col de Guerboun, [illegible] Oujda à Port-Say ;

4° Lit [illegible] aux marchés des Beni-Snassen ;

5° Possibilité pour nos reconnaissances de circuler librement dans la région en toute tranquillité ;

6° Livraison des fauteurs des troubles et chefs du mouvement antifrançais.

Actuellement, toutes ces conditions sont acceptées par nos ennemis, et la première accompte de l'amende est en cours de versement ; mais dans quelques tribus, chez les Beni-Khaled et chez les Beni-Ourimech, notamment, il existe encore des fractions irréductibles.

Le Règne des Femmes

Berlin, 27 décembre.

Le « Lokal-Anzeiger » publie une série de réponses de femmes connues à cette question : « Que feront les femmes quand elles auront le pouvoir ? »

Catherine Sylva écrit : « Je pense que Sémiramis, la grande Catherine, la reine Elisabeth, l'impératrice Marie-Thérèse et d'autres ont prouvé que les femmes peuvent gouverner. »

De Sarah Bernhardt : « Quand les femmes gouverneront, elles garderont leurs défauts et leurs qualités comme ont fait les hommes et comme ils la feront. »

De Susanne Desprès : « Que feront les femmes quand elles régneront ? Des bêtises ! »

D'Yvette Guilbert : « J'espère que les femmes tout d'abord aboliront la presse, protéger davantage les droits de la maternité et qu'elles auront pleins pouvoirs pour m'aider dans mon œuvre du vestiaire des artistes pauvres. Vous voyez que je suis déjà candidate au portefeuille des finances dans le gouvernement féminin ».

Mme Despardane des suffragettes les plus en vue d'Angleterre, écrit : « La société est basée et la vie sera infiniment meilleure lorsque la vie sociale sera basée sur une injustice. L'arrivée des femmes au pouvoir servirait à reconstruire la société sur des bases plus fermes. Les femmes demanderont la justice, combattront les compromissions, provoqueront l'union des peuples et des dirigeants de tous les pays. »

Mme Ellen Key écrit : « Si l'arrivais au pouvoir, je détruirai, à quelques exceptions près, toutes les écoles et je libérerais ainsi toute une génération des traditions de la vie matérielle d'aujourd'hui. »

Mme Belva A. Lockwood, politicienne américaine, avoue que comme les hommes, les femmes hitteraient sans trêve pour avoir des postes. Un de ses premiers soins serait de rendre le temple plus populaire que le théâtre et d'y faire aller les hommes. Mais elle ne dit pas comment elle s'y prendrait, et l'on tremble à l'idée d'une dictature.

SOCIALISTE EN CHAIRE

Un chef du parti ouvrier harangue les fidèles et leur reproche de se résoudre, quand tant de gens sont dans la misère

Londres, 27 décembre.

La cathédrale de Manchester a été hier le théâtre d'une scène extraordinaire, provoquée par un chef ouvrier connu, M. Stewart Gray. Les fidèles venaient d'entonner un cantique dont les derniers accords retentissaient encore sous la voûte, lorsque, subitement, on vit apparaître en chaire un homme qui portait l'emblème des socialistes : la tameuse cravate rouge. C'était M. Gray, qui, sans laisser aux assistants le temps de revenir de leur stupéfaction, s'écria, d'une voix forte qui retentit jusque dans les coins les plus éloignés de l'église :

« Comment pouvez-vous chanter, alors que des milliers de personnes meurent de faim dans la ville ! Je proteste contre la célébration de la naissance du Sauvage, alors qu'il y a tant de pauvres gens, du peu le monde, auxquels on ne vient pas en aide. Au nom de Dieu, je proteste contre cet acte de blasphème ! »

Revenus de leur étonnement, les employés de la cathédrale se précipitèrent et se mirent en devoir de faire descendre l'intrus. Celui-ci résista avec acharnement, en se cramponnant au pupitre.

C'est ainsi qu'au milieu d'une émotion telle, elle a [illegible], le reste [illegible] quelques instants. Enfin, l'on réussit à [illegible]